

GUIDE FORMATIONS

2018-2019 ET DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

www.capeb-ain.fr



**DYNAMISME,
RÉACTIVITÉ,
PROFESSIONNALISME,
PROXIMITÉ...!**

Cher collègue artisan, entrepreneur du Bâtiment,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint notre **Guide Formations 2018-2019** qui vous aidera à développer les compétences et la performance de votre entreprise.

Réalisé à partir d'un référencement de plusieurs organismes de formation de proximité, spécialistes du Bâtiment, ce guide présente un large panel de stages adaptés à votre entreprise :

- des modules de perfectionnement de courte durée et des formations plus longues, qualifiantes ou diplômantes,
- des thèmes directement liés à l'activité Bâtiment : technique métier, santé sécurité, habilitation, CACES et permis, rénovation énergétique, gestion et pilotage de l'entreprise, chef d'équipe...

La plupart des actions proposées bénéficient d'un financement particulièrement favorable aux petites entreprises avec une prise en charge renforcée du coût pédagogique, des salaires et charges et des frais annexes (déplacement, repas...).

Votre correspondante locale **CONSTRUCTYS**¹, en charge de l'information et du conseil, **Mme Sylvie MORESTEL**, est à votre disposition, pour vous apporter une réponse concrète en lien avec les organismes référencés (en bas de page).

Dès la rentrée d'octobre vous pourrez consulter le guide en version numérique sur notre site www.capeb-ain.fr

En l'attente de votre sollicitation et bien à vous.

Le Président de la CAPEB Ain
M. Frédéric BAGNE
Chef d'Entreprise

AVEC LA CAPEB, C'EST + SIMPLE !

- Identification de la formation la plus adaptée,
- Optimisation des financements,
- Gestion dématérialisée des demandes de financement,
- Suivi de dossier jusqu'à la demande de règlement...

^{*} La CAPEB¹, l'un des délégataires de CONSTRUCTYS² auprès des entreprises du bâtiment de moins de 11 salariés, vous accompagne dans tous vos projets de formation professionnelle continue et leurs financements.

¹ La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), représente et défend les intérêts des 380 000 entreprises artisanales du bâtiment.

² CONSTRUCTYS : OPCA unique pour l'ensemble des entreprises de la construction.



SOMMAIRE

Courrier et présentation rôle correspondant local	p. 2/3
Formations obligatoires et réglementaires	p. 4/5
Formations tertiaires	p. 6
Formations techniques par métier	p. 7 >11
Votre contact	p. 12

La réforme de l'apprentissage : les grandes lignes

La réforme de l'apprentissage a pour objectif de relancer la formation par alternance. Elle se fonde sur un profond changement du fonctionnement actuel. La réforme place les besoins des entreprises et des jeunes au cœur du dispositif en lieu et place de l'offre de formation.

Elle intervient entre autre sur :

- La simplification du contrat d'apprentissage (enregistrement, rupture, durée du travail, modulation de la durée...),
- Le principe de la gratuité de la formation pour l'apprenti,

- Le développement de la préparation à l'apprentissage,
- L'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus,
- La possibilité de recrutement d'un apprenti tout au long de l'année,
- L'aide au passage du permis de conduire,
- L'arrêt des multiples aides et la création d'une aide unique versée par l'ETAT (dès 2019),
- La mobilité européenne et internationale comme pour les étudiants (Erasmus),
- À poursuite de la formation en cas de rupture du contrat d'apprentissage.

La réforme de la formation professionnelle : les grandes lignes

La réforme de la formation professionnelle se fixe pour objectifs de permettre à chaque actif de se former et de monter en compétence avec une plus grande autonomie pour mieux maîtriser son avenir professionnel. Endehors d'éléments d'ordres organisationnels sur les instances décisionnelles et de gestion et plus concrètement pour les entreprises et les actifs, la réforme introduit les éléments suivants :

- À compter de 2020 les deux collectes de la taxe d'apprentissage et de la formation professionnelle seront rassemblées en une seule taxe et son prélèvement sera assuré par l'URSSAF
- La priorité aux entreprises TPE et PME de - 50 salariés
- Les organismes de formation devront tous être certifiés avec un contrôle de la qualité
- Le compte personnel de formation (CPF) sera monétisé (actuellement comptabilisé en heures). Chaque année dans l'entreprise produira un capital-formation de 500 € (plafond de 5000 €)
- L'accès au CPF sera simplifié avec la suppression des listes des formations éligibles
- Le Congé Individuel de Formation (CIF) sera remplacé par le CPF transition
- La simplification des mécanismes de prise en charge de la formation (plan de développement des compétences) ou en situation de travail (FEST)

- La formation pourra se faire en tout ou partie à distance
- Le maintien du contrat de professionnalisation

VOUS RECHERCHEZ UNE FORMATION ?

Que vous trouviez ou non une réponse dans notre GUIDE FORMATIONS 2018-2019

04 74 23 19 50
votre contact départemental





CACES / PERMIS

La conduite de tout engin nécessite une formation adéquat du conducteur, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. L'employeur doit, de plus, délivrer une autorisation de conduite au conducteur pour les engins suivants : chariot automoteur, grue à tour, grue mobile, grue auxiliaire, engin de chantier, plate-forme élévatrice de personnes.

L'autorisation de conduite est remise après avoir vérifié :

- L'aptitude médicale à la conduite du salarié,
- Le contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin,
- Une connaissance des lieux et instructions à resoecter sur le ou les sites d'utilisation.

Le CACES; issu des recommandations de la CNAMTS permet de satisfaire la seconde obligation.

■ CACES R372 – Engins de chantiers	De 2 à 3 jours par recommandation	Cat 1 et 9 : Nous contacter Autres catégories : Nous contacter	BOURG
■ CACES R390 – Grue Auxiliaire		15 au 17 octobre / 18 au 20 février	BOURG
■ CACES R377 – Grue A Tour		12-13-14 novembre / 11-12-13 février	BOURG
■ CACES R 386 – Nacelles	2 à 3 jours	1 fois par mois	BOURG CHAMBERY VILLEFRANCHE LYON

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

Ces habilitations sont obligatoires et ne sont valables que 3 ans. Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

(article R.4544-9 du code du travail)

■ Habilitation Electricité – personnel électricien- BR	De 1 à 3 jours en fonction du besoin	12-13-14 décembre / 25-26-27 février 8-9-10 avril / 24-25-26 juin	BOURG
■ Habilitation Electricité – non électricien- BS		30-31 octobre / 13-14 décembre 14-15 février / 1-2 avril	BOURG
■ Habilitation Electricité – non électricien (TP / Maçon) B0		30 novembre / 20 décembre / 11 février	BOURG

AIPR

L'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) peut être délivrée par l'employeur en tenant compte, au choix : • d'un CACES en cours de validité, • d'un titre, diplôme ou CQP des métiers de travaux datant de moins de 5 ans, • d'une attestation de compétence obtenue auprès du centre d'examen après la réussite à l'examen par QCM valable 5 ans. Le succès à l'examen QCM est l'un des moyens de démontrer la qualification des personnels concernés et d'autoriser la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

■ A.I.P.R – Autorisation d'intervenir à proximité des réseaux : Opérateur / Encadrant	1 jour	3 octobre / 14 novembre / 5 décembre 23 janvier / 13 février / 6 mars / 3 avril	BOURG
■ PERMIS C / PERMIS EC / PERMIS EB	En fonction du permis	-	BOURG
■ FIMO FCO	140 h 35 h	Novembre (FIMO) 1 fois par mois FCO	BOURG

- Les dates ne vous conviennent pas, nous pouvons vous proposer d'autres sessions.
- Toutes les formations identifiées avec les dates se déroulent principalement à BOURG.
- Si vous avez d'autres besoins, nous sommes à votre disposition pour étudier votre projet.



TRAVAUX EN HAUTEUR

L'article du code du travail précise que les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

En outre, cette formation doit être renouvelée et complétée aussi souvent qu'il est nécessaire pour prendre en compte les évolutions des équipements de travail.

(article R.4323-3 du code du travail)

■ Monter Utiliser les échafaudages de pied	2 jours	8-9 novembre / 6-7 décembre / 7-8 février / 21-22 février / 7-8 mars 4-5 avril / 6-7 juin	BOURG
■ Contrôle d'échafaudage	1 jour	14 décembre / 15 mars	BOURG
■ Travaux en hauteur – Port des EPI	1 jour	10 décembre / 11 février / 11 mars	BOURG
■ CACES R 386 – Nacelles cat 1b et / ou 3B	2 à 3 jours	1 fois par mois	BOURG CHAMBERY VILLEFRANCHE LYON

SST / PRÉVENTION DES RISQUES

la présence de secouristes est obligatoire, selon l'article du code du travail.

- Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, • Sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux.

Dans la pratique, la présence de sauveteurs secouristes du travail sur les chantiers est de plus en plus souvent demandée même quand le code du travail ne l'impose pas. *(article R.4224-15 du code du travail)*

■ SST - Sauveteur Secouriste du Travail	2 jours	5-6 novembre / 14-15 février 20-21 juin	BOURG
■ SST - Recyclage	1 jour	12 novembre / 5 avril / 7 juin	BOURG
■ Document Unique – Prévention des risques	2 ½ journées	9-23 novembre / 2à-21 mars	BOURG

AMIANTE

Un décret prévoit, depuis 1997, l'interdiction de l'amiante (quelle que soit la variété de fibres considérée) et des produits en contenant (décret 96-1133 du 24 décembre 1996 modifié). Les travailleurs susceptibles d'être exposés à l'amiante doivent au préalable recevoir une formation spécifique amiante adaptée à la nature de l'opération et à leur fonction.

(arrêté du 23 février 2012)

■ Amiante Sous-Section 4 – Opérateur	2 jours Tous les 2 mois	17-18 septembre / 19-20 novembre Nous consulter pour 2019	BOURG
■ Amiante Sous-Section 4 – Opérateur Recyclage	1 jour	11 septembre	BOURG
■ Amiante Sous-Section 4 – Cumul de fonctions	5 jours 1 par trimestre	18-19-25-26-27 septembre	BOURG
■ Amiante Sous-Section 4 – Cumul Recyclage	1 jour	12 septembre	BOURG

FORMATIONS TERTIAIRES



ENCADREMENT – MANAGEMENT – GESTION

■ Conducteur de travaux – chef de chantier : métrés/ lecture de plan, planification, suivi, organiser et rentabiliser ses chantiers	8 jours	28-29 mars 11-12-25-26 avril 9-10 mai	BOURG
■ Conduire un Entretien Professionnel	1 jour	24 septembre	BOURG
■ Manager, Communiquer, Organiser et gérer ses équipes	5 jours	Nous consulter	BOURG
■ Gérer son stress avant le Burn-out	1 jour	Nous consulter	BOURG
■ Stratégie et développement d'entreprise	2 + 3 jours	Nous consulter	BOURG ou sur site
■ Développer sa force commerciale	2+1,5 jours	Nous consulter	BOURG ou sur site
■ G.E.A.B – Gestionnaire d'Entreprise Artisanale du Bâtiment	400 heures	Ouverture en septembre 2018 Ouverture en septembre 2019	VILLEFRANCHE BOURG
■ FONCE – Formation des Nouveaux Chefs d'Entreprise	27 jours/13 mois	Ouverture en février	BOURG

JURIDIQUE – COMMERCIAL

■ Marchés Publics – pour les débutants	3 jours	9-16-23 octobre / 2-9-16 avril	BOURG
■ Marchés Publics – dématérialisation	1 jour	4 décembre / 1 ^{er} mars	BOURG
■ Marchés Publics – facturation avec CHORUS PRO	1 jour	15 octobre / 23 novembre 4 mars	BOURG
■ PAIE INITIATION	3 jours	17-18-19 octobre	LYON
■ PAIE PERFECTIONNEMENT	2 Jours	12-13 Novembre	LYON
■ PAIE EXPERT	1 jour	11 décembre	LYON
■ Actualisation des connaissances sociales juridiques fiscales	2 jours	22 janvier – 2 avril – 2 juillet 8 octobre	BOURG
■ Les Aides fiscales à la Rénovation Energétique	1 jour	5 février	BOURG
■ RGPD – Règlement général pour la protection des données	2 x 1/2 journées	25 septembre (matin) et 9 octobre (après-midi) 10 octobre et 24 octobre (matin)	BOURG PAYS DE GEX
■ Calculer son prix de revient	1 jour	6 décembre / 15 avril	BOURG

INFORMATIQUE DE GESTION ET DE PRODUCTION

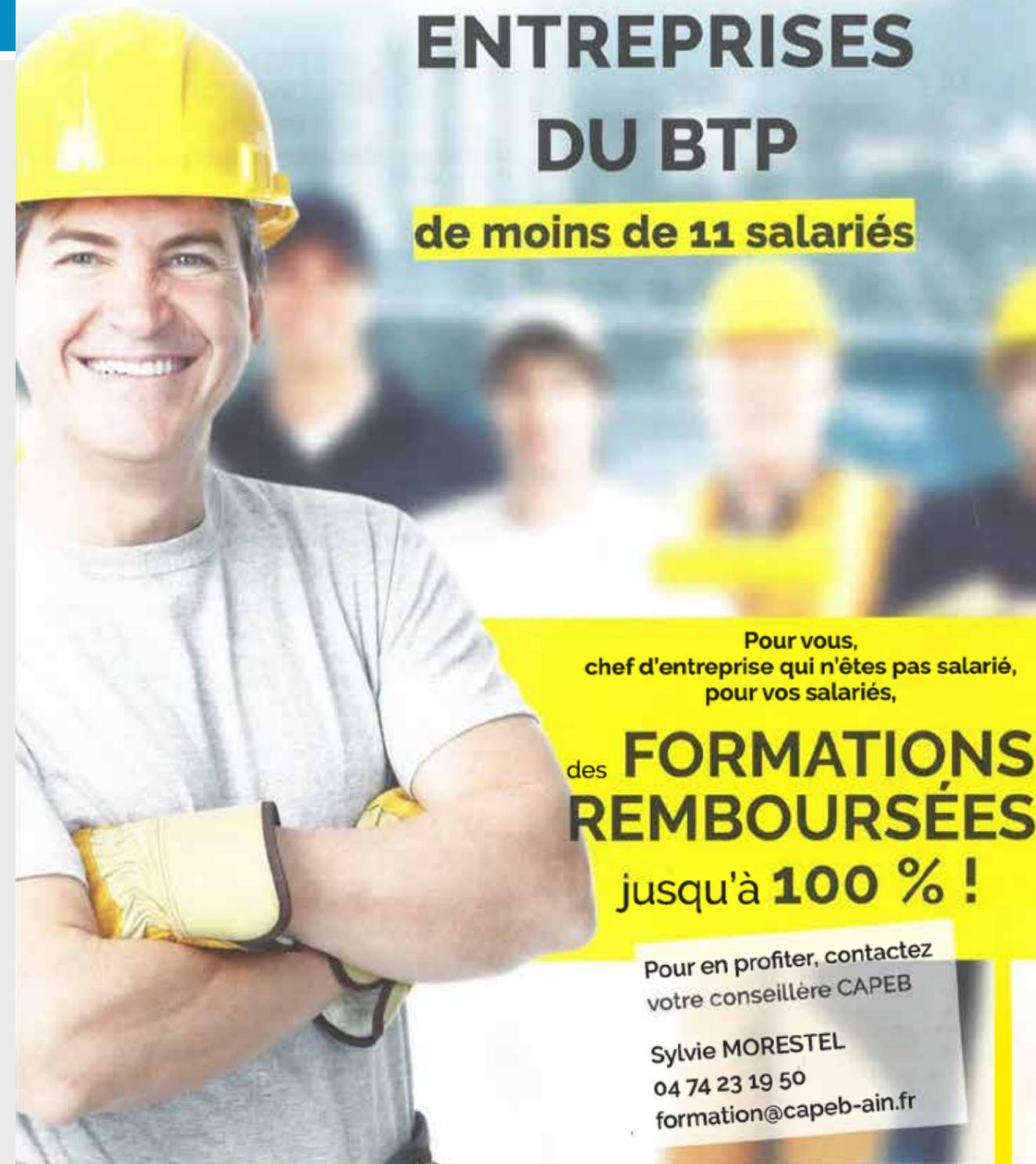
■ BATIGEST I 7 – Gestion d'Affaires – perfectionnement	1 jour	23 novembre / 10 avril	BOURG
■ SKETCHUP 3D – logiciel de dessin	3 jours	15-16-19 octobre 15-16-17 avril	BOURG
■ AUTOCAD – initiation	3 jours	26-27-30 novembre	BOURG
■ MARKETING Digital	1 jour	Nous consulter	BOURG

Formations proposées principalement sur **BOURG EN BRESSE** pour le **2^{ème} semestre 2018**, avec nos **différents partenaires** organismes de formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre besoin de formation.

ENTREPRISES DU BTP

de moins de **11 salariés**



Pour vous,
chef d'entreprise qui n'êtes pas salarié,
pour vos salariés,

des **FORMATIONS
REMBOURSÉES
jusqu'à 100 % !**

Pour en profiter, contactez
votre conseillère CAPEB

Sylvie MORESTEL
04 74 23 19 50
formation@capeb-ain.fr

Analyse de vos besoins

Recherche de formations et d'organismes de formation adaptés
Montage des dossiers de financements et optimisation des prises en charge



ÉLECTRICITÉ

■ Domotique et adaptation des logements – DOMOBAT	2 jours	30-31 octobre	LYON
■ C15100 – Maintien des connaissances (Amendement A5)	1 jour	25 septembre / 20 février	BOURG
■ Mise en sécurité des installations électriques – Loi ALUR	1 jour	18 novembre / 20 mars	BOURG
■ Recharge Electrique de Véhicules électrique (IRVE)	3 jours	29 au 31 octobre	LYON
■ Habilitation Electricité - BR BC B2V H0 H0V	3 jours	12-13-14 décembre	BOURG
■ Recyclage Habilitation Électrique	1,5 jour	25-26-27 février 8-9-10 avril 24-25-26 juin	BOURG
■ Fibre optique (module et sur-mesure)	De 40 h à 350 h	Nous consulter	AMBÉRIEU
■ Compteurs LINKY	Cycle 1-2-3	Nous consulter	BOURG BELLEGARDE
■ CAP PRO ELEC	500 h	Nous consulter	BOURG BELLEGARDE

PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ Entretien et dépannage des chaudières fuel et gaz	4 jours	Avril 2018	BOURG
■ Entretien et dépannage de chaudières murales	2 jours	Avril 2018	BOURG
■ Techniques professionnelles GAZ Devenez Professionnel GAZ (PG)	1 j = Recyclage 3 j = Nouveau	11 octobre / 8 février / 7 juin 3-4-5 octobre / 15-16-17 mai	BOURG
■ Fluides Frigorigènes : Attestation d'aptitude catégorie 1	5 jours	26 au 30 novembre 1er au 5 avril	LYON BOURG
■ Initiation à l'électricité	4 jours	Novembre / Mars	BOURG
■ Chaudières bois (hydraulique)	3 jours	18 au 20 décembre 28-29-30 mai	BOURG
■ Appareils BOIS indépendants	3 jours	14-15-16 janvier Nous consulter	LYON
■ Pompe à chaleur	5 jours	8 au 12 décembre 13 au 17 mai	BOURG
■ Chauffe-eau solaire Thermodynamique	2 jours	17-18 septembre	LYON
■ Connaissance et maîtrise des techniques solaires - (CESI)	3 jours	18-19-21 octobre 2-13-14 juin	LYON
■ Installer un système photovoltaïque	3 jours	Nous consulter	CHAMBÉRY
■ Formation « sur-mesure » Installateur Sanitaire Installateur Thermique	De 2 à 20 jours	Nous consulter	BOURG BELLEGARDE

Accompagnement recrutement (CARED)

Le processus d'embauche reste une étape importante et décisive pour un responsable d'entreprise. La CAPEB peut vous accompagner dans cette démarche. Cette action financée par le conseil Régional permet d'analyser votre projet de recrutement, de vous aider dans la réalisation de la fiche de poste, de rédiger l'annonce, d'identifier les candidats potentiels et de trouver les meilleurs dispositifs.

La présélection des candidats peut être assurée par la CAPEB qui vous accompagnera aussi pour la sélection et la prise de poste de ce nouveau salarié pour une intégration réussie.

TRAVAUX PUBLICS

■ Assainissement Non Collectifs (ANC) – bases et techniques règlementaires	2 jours	Février	BOURG
■ PERMIS C/EC/EB	De 35 h à 105 h	À la demande	BOURG / LYON / VILLEFRANCHE / MACON
■ FIMO/FCO	De 35 h à 105 h	Tous les 2 mois	BOURG / LYON
■ AIPR – encadrant AIPR – opérateur	1 jour	3 octobre / 14 novembre 5 décembre / 23 janvier 13 février / 6 mars / 3 avril	BOURG
■ HABILITATION ELECTRIQUE BO	1 jour	30 novembre / 20 décembre / 11 février	BOURG
■ CACES R372 – engins de chantier	-	Nous consulter	-

Accompagnement Ressources Humaines (RH)

La gestion des ressources humaines est souvent considérée comme une contrainte, principalement par manque de maîtrise, de connaissance pratique de moyens et de temps. La CAPEB vous propose un diagnostic et un accompagnement personnalisé sur une durée de 2.5 jours (en plusieurs temps) grâce à un financement de la DIRECCTE. Un premier rendez-vous est effectué dans votre entreprise pour réaliser un diagnostic.

Ce dernier permet d'établir des préconisations et les priorités d'actions seront définies avec le chef d'entreprise. La CAPEB vous accompagnera dans vos différentes problématiques ressources humaines (montée en compétence, recrutement, fidélisation du personnel, entretien professionnel, organisation du travail, droit social, gestion des âges, ...)

MÉTIER DU BOIS ET DU TOIT

■ Mise en œuvre des menuiseries extérieures	2 jours	31 janvier et 1er février	BOURG
■ Modules COUVERTURE - ZINGUERIE	5 jours	Février 2018	CORMARANCHE EN BUGEY
■ Conception et réalisation d'escalier balancé ou droit	5 jours		LYON
■ Résistance des matériaux Initiation et perfectionnement	9 jours		ANNECY / GRENOBLE / LYON
■ Construction Ossature bois Initiation et mise en application	9 jours		ANNECY / GRENOBLE / LYON
■ SKETCHUP 3D – logiciel de dessin	3 jours	15-16-19 octobre 15-16-17 avril	BOURG
■ AUTOCAD – initiation	3 jours	26-27-30 novembre	BOURG
■ Terrasse extérieure bois et composite	1 jour	Nous consulter	BOURG
■ Titre pro- Couvreur Zingueur	450 h	Nous consulter	ANNECY / LYON
■ BTS Charpente	2 ans	Nous consulter	CORMARANCHE EN BUGEY
■ CAP Menuiserie Fabrication Bois	2 ans	Nous consulter	CORMARANCHE EN BUGEY
■ CQP Concepteur et vendeur de cuisines	385 h	Nous consulter	MACON

■ FORMATION DIPLÔMANTE

FORMATIONS TECHNIQUES PAR MÉTIER



PEINTURE – FAÇADE – PLÂTRERIE – REVÊTEMENT DE SOLS

■ Bétons cirés	2 jours	4-5 février	BOURG
■ Bétons imprimés	2 jours	Nous consulter	BOURG
■ Les revêtements de sols PVC	5 jours	Nous consulter	TARARE
■ Le tadelakt	5 jours		LYON
■ Isolation et Etanchéité à l'Air <i>Sur plateau technique</i>	2 jours	13-14 décembre / 31 janvier et 1er février / 28 février et 1er mars (ou sur demande au sein de l'entreprise)	BOURG
■ Titre de soliers - Revêtements de sols	1 à 2 ans	Nous consulter	TARARE
■ Formation « sur mesure » - Plaque de plâtre - Peintre en bâtiment	De 2 à 30 jours	Nous consulter	BOURG

**BIEN
FORMER,
POUR MIEUX
PROTÉGER**



Dispositif expérimental Constructys : Participation à des colloques, congrès, séminaires

La participation à des colloques, congrès ou séminaires peut être prise à titre expérimental par Constructys. Les sujets doivent être en lien avec les aspects techniques des métiers du BTP (exemple : Le BIM). Seuls seront en compte les manifestations pour lesquels des actes seront produits.

La prise en charge de Constructys est de 500€/stagiaire par demi-journée dans la limite de 5000 €/entreprise et par an. La prise en charge des rémunérations se réalise sur la base de 13€/heure (entreprises -11 salariés) et les frais annexes sur la base de 8 % du coût de prise en charge du volet pédagogique).

Le correspondant CAPEB vous aidera au montage du dossier et à la collecte de tous les documents nécessaires.

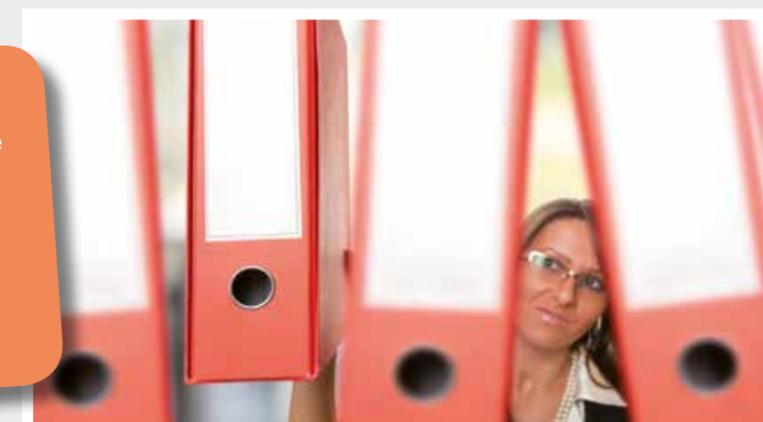
MAÇONNERIE

■ Traçage et implantation	5 jours	Nous consulter	LYON / ANNECY / GRENOBLE
■ Réalisation d'escaliers en béton armée (droit ou balancé)	5 jours	Nous consulter	LYON / ANNECY / GRENOBLE
■ Bétons cirés	2 jours	4-5 février	BOURG
■ Formation « sur mesure » - Maçonnerie - Traditionnelle	De 2 à 20 jours	Nous consulter	BOURG

PERMIS B

Le Permis B est maintenant éligible au Compte Personnel Formation, vous pouvez désormais bénéficier de prise en charge, renseignez-vous auprès de votre CAPEB

www.capeb-ain.fr
04 74 23 19 50



TOUTES PROFESSIONS

■ FEEBAT RENOVE	3 Jours	16-17-18 octobre 3 jours en décembre 12-13-14 février 9-10-11 avril 18-19-20 juin	BOURG
■ PATRIMOINE BATI – CIP Patrimoine	3 jours	Nous consulter	BOURG
■ ACCESSIBILITE DES PMR HANDIBAT	2 jours	6-7 novembre 16-17 avril	BOURG
■ BIM et transition Numérique	1 jour	Nous consulter	BOURG
■ DRONE – initiation	2 jours	8-9 octobre	LYON

Dispositif expérimental Constructys : Action Coaching/consulting

Vous souhaitez qu'un de vos salariés, un groupe ou une équipe soit accompagné afin de favoriser l'optimisation de leur potentiel pour un meilleur exercice de leurs responsabilités au sein de l'entreprise (axe création-gestion-transmission). Constructys peut prendre en charge cet accompagnement sur la base de 125€/heure/entreprise (pour un ou plusieurs salariés) dans la limite de 5000 €/entreprise et par an.

La prise en charge des rémunérations se réalise sur la base de 13€/heure (entreprises -11 salariés). Le correspondant CAPEB vous aidera au montage du dossier et à la collecte de tous les documents nécessaires.

Service de proximité **CONSTRUCTYS**

Entreprises du bâtiment de moins de 11 salariés

La CAPEB¹, l'un des délégataires de CONSTRUCTYS² auprès des entreprises du bâtiment de moins de 11 salariés, vous accompagne dans tous vos projets de formation professionnelle continue et leurs financements.

1) La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), représente et défend les intérêts des 380 000 entreprises artisanales du bâtiment.

2) CONSTRUCTYS : OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) unique pour l'ensemble des entreprises de la Construction.

AVEC LA CAPEB, C'EST + SIMPLE !

- Identification de la formation la plus adaptée,
- Optimisation des financements,
- Gestion dématérialisée des demandes de financement,
- Suivi de dossier jusqu'à la demande de règlement...

retrouvez le **GUIDE FORMATIONS 2018-2019**
et toutes nos offres sur :
www.capeb-ain.fr

**AYEZ
LE RÉFLEXE :
04 74 23 19 50
un seul numéro
à contacter**

Retrouvez l'intégralité des
dates de formations sur :

L'application mobile pour
smartphone et tablette : **CAPEB 01**
GRATUITE, disponible sur
App Store ou Google Play.



CAPEB AIN - 01

Sylvie MORESTEL
104 Boulevard Edouard Herriot
01440 VIRIAT
Tél. 04 74 23 19 50 / Fax : 04 74 23 05 00
E-mail : formation@capeb-ain.fr
www.capeb-ain.fr

CAPEB AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dominique HENAULT / Ghislaine GUILLON
59 rue de Saint-Cyr - CP 404 - 69338 LYON cedex 09
Tél. 04 72 85 06 66 / Fax : 04 72 85 06 67
Mail : capeb@capeb-auvergnerhonealpes.fr /
g.guillon@capeb-auvergnerhonealpes.fr
www.capeb-auvergnerhonealpes.fr